

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260329-ARRETE_2026_09-AI

DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
MAIRIE
DE
CLÉRY SAINT ANDRÉ
Code postal : 45370
Téléphone : 02 38 46 98 98

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026.09
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUÉ

Le Maire de la Commune de CLÉRY SAINT ANDRÉ ;

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau du conseil municipal,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer les attributions relatives à la communication,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation est donnée à Monsieur Guillaume MARESSE, en qualité de conseiller municipal, pour suivre sous mon entière responsabilité et ma surveillance l'intervention dans le domaine de la Communication, avec effet au 1^{er} avril 2026.

Article 2 – Les modalités d'indemnisation des élus en charge d'une délégation sont prescrites par la délibération n°2026.020 du Conseil Municipal du 27 mars 2026.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise à l'intéressé.

A Cléry-Saint-André, le 29 mars 2026,

Ludivine RAVELEAU, Maire



Notifié à l'intéressé le :
Signature :